

BAREMES HONORAIRES DE TRANSACTION

	COMMISSION		CHARGE ACQUEREUR *	
PRIX DE VENTE				BAREMES MAXIMUM T.T.C*
	Jusqu' à		35.000 €	3.000,00 €
de	35 001,00 €	à	60.000 €	4.000,00 €
de	60.001 €	à	85.000 €	5.000,00 €
de	85.001 €	à	120.000 €	6 000,00 €
de	120.001 €	à	150.000 €	7 000,00 €
de	150.001 €	à	175.000 €	8.000,00 €
de	175.001 €	à	200.000 €	9.000,00 €
de	200.001 €	à	250 000 €	10.000,00 €
	à partir de 250.001 €			5%

BAREMES HONORAIRES DE LOCATION

Baux sur logements (soumis à la Loi N°89-462 du 06/07/89)

CHARGE LOCATAIRE

Hors zone tendue

8 € PAR METRE CARRE HABITABLE POUR CONSTITUTION DU DOSSIER, REDACTION DU BAIL

3 € PAR METRE CARRE HABITABLE POUR ETAT DES LIEUX D'ENTREE

Zone tendue

10 € PAR METRE CARRE HABITABLE POUR CONSTITUTION DU DOSSIER, REDACTION DU BAIL

3 € PAR METRE CARRE HABITABLE POUR ETAT DES LIEUX D'ENTREE

CHARGE PROPRIETAIRE

Hors zone tendue

8 € PAR METRE CARRE HABITABLE POUR CONSTITUTION DU DOSSIER, REDACTION DU BAIL

3 € PAR METRE CARRE HABITABLE POUR ETAT DES LIEUX D'ENTREE

Zone tendue

10 € PAR METRE CARRE HABITABLE POUR CONSTITUTION DU DOSSIER, REDACTION DU BAIL

3 € PAR METRE CARRE HABITABLE POUR ETAT DES LIEUX D'ENTREE

HONORAIRES D'ENTREMISE :

2.5 % du loyer brut annuel (*offert en cas de prise en gestion du bien*)

PLAFONNEMENT DES HONORAIRES SUR LOCATION D'APPARTEMENTS

- PLAFONNE A 700 € POUR UN 2 PIECES * (y compris frais d'état des lieux d'entrée)
- PLAFONNE A 800 € POUR UN 3 PIECES * (y compris frais d'état des lieux d'entrée)
- PLAFONNE A 950 € A PARTIR D'UN 4 PIECES * (y compris frais d'état des lieux d'entrée)

* Cuisine, pièces annexes, dépendances ne sont pas considérés comme des pièces principales

LES ETATS DES LIEUX DE SORTIE font l'objet d'une facturation supplémentaire

AUTRES BAUX :

15 % Toutes Taxes Comprises * SUR LOYER BRUT ANNUEL : 1/3 charge bailleur et 2/3 charge preneur.

*Taux de TVA en vigueur actuellement de 20 %.